

Légende

- Critère de nature obligation
- Critère de nature recommandation
- Critère de nature préconisation

Questionnaire Télésoin

SF_AID Gestion et administration des identités

IDM Gestion et administration des professionnels de santé

- IDM.1 Identification des professionnels de santé et création de compte
 - ● IDM.1.1 Enregistrement du professionnel de santé (PS)
Le système DOIT permettre d'enregistrer un PS et de lui générer un compte utilisateur
 - ● IDM.1.2 Enregistrement d'une structure
Le système DEVRAIT permettre d'enregistrer des structures, et d'habilier un ou plusieurs gestionnaires référents pour une structure
 - ● IDM.1.3 Création d'un compte gestionnaire référent de structure
Le système DEVRAIT permettre d'enregistrer pour des gestionnaires référents de structure
 - ● IDM.1.4 Enregistrement d'un PS par un gestionnaire référent de structure **NA**
Si le système permet d'enregistrer des structures, ALORS le système DEVRAIT permettre à un gestionnaire référent d'une structure d'enregistrer des professionnels de santé employés ou intervenant pour la structure
- IDM.2 Authentification des professionnels de santé
 - ● IDM.2.1 Authentification du PS
Le système DOIT permettre au PS de se connecter via une authentification forte
 - ● IDM.2.2 Sélection de la structure de rattachement **NA**
Si le système permet d'enregistrer des structures, ALORS le système DEVRAIT permettre à un PS de sélectionner, au moment de sa connexion, la structure pour laquelle il intervient

IDP Gestion et administration des patients

- IDP.1 Identification des patients et création de compte
 - ● IDP.1.1 Enregistrement du patient
Le système DEVRAIT permettre d'enregistrer un patient et de lui générer un compte utilisateur
- IDP.2 Authentification des patients
 - ● IDP.2.1 Authentification du patient **NA**
Si le système permet à des patients de se connecter et que des données de santé transitent et/ou sont hébergées par le système, ALORS le système DOIT permettre au patient de s'authentifier avec une authentification forte
- IDP.3 Dossier du patient

Questionnaire de la démarche

« Télésoin »

Parcours Doctrine du Numérique en Santé

Industriels

- ● IDP.3.1 Gestion du dossier patient
Le système DEVRAIT permettre de gérer des dossiers patient et intégrer les données d'identité du patient
- ● IDP.3.2 Accès au DMP
Le système DOIT être DMP-compatible
- ● IDP.3.3 Habilitation des professionnels de santé **NA**
Si le système permet de gérer des dossiers patient, ALORS le système DOIT permettre d'habilitier les professionnels de santé en lecture et modification des dossiers patient
- IDP.4 Identitovigilance
 - ● IDP.4.1 Identitovigilance
Le système DOIT permettre aux PS ou au responsable de traitement identifié, d'une part de surveiller et gérer les risques liés à l'identification des patients via des mesures d'identitovigilance, en conformité avec le référentiel national d'identitovigilance (RNIV) et en lien avec le processus d'identification du patient via l'INS.

SF_PPA Planification et préparation d'une activité de télésoin

RDV Prise de rendez-vous

- RDV.1 Gestion de l'agenda et prise de rendez-vous
 - ● RDV.1.1 Intégration d'un outil de gestion des agendas et rendez-vous
Le système DEVRAIT intégrer un outil de gestion d'agenda et de prise de rendez-vous
 - ● RDV.1.2 Interopérabilité avec un outil de gestion des agendas et rendez-vous
La fonctionnalité de gestion des agendas et rendez-vous DEVRAIT être développé selon les standards d'interopérabilité en vigueur.
 - ● RDV.1.3 Paramétrage de l'agenda d'activités du PS **NA**
Si le système permet de gérer et prendre des rendez-vous, ALORS le système DOIT permettre au PS de paramétrer son agenda d'activités en saisissant ses créneaux dédiés au télésoin pour la prise de rendez-vous, ainsi que ses périodes d'inactivité
 - ● RDV.1.4 Habilitation des patients par les PS à la prise de rendez-vous en ligne **NA**
Si le système permet de gérer et prendre des rendez-vous, ALORS le système DEVRAIT permettre au PS d'habilitier ou non ses patients à prendre rendez-vous directement en ligne pour un activité de télésoin
 - ● RDV.1.5 Planification d'un rendez-vous par le patient **NA**
Si le système permet de gérer et prendre des rendez-vous et que les patients sont habilités par le PS, ALORS le système DOIT permettre au patient de consulter les créneaux disponibles d'un PS et de prendre rendez-vous avec un PS
 - ● RDV.1.6 Planification d'un rendez-vous par le PS **NA**
Si le système permet de gérer et prendre des rendez-vous, ALORS le système DOIT permettre au PS de fixer un rendez-vous pour son patient
 - ● RDV.1.7 Vérification des conditions préalables nécessaires à la réalisation de l'activité de télésoin **NA**
Si le système permet de gérer et prendre des rendez-vous, ALORS le système DOIT permettre de vérifier par voie déclarative les conditions préalables nécessaires à la réalisation de l'activité de télésoin, selon le cadre réglementaire en vigueur.
 - ● RDV.1.8 Annulation d'un rendez-vous par le PS **NA**
Si le système permet de gérer et prendre des rendez-vous, ALORS le système DOIT

Questionnaire de la démarche

« Télésoin »

Parcours Doctrine du Numérique en Santé

Industriels

permettre au PS et au patient d'annuler un rendez-vous. Le PS et le patient doivent être notifiés de l'annulation du rendez-vous.

- ● RDV.1.9 Information éclairée du patient sur les modalités de réalisation du télésoin **NA**
Si le système permet de gérer et prendre des rendez-vous, ALORS, le système DOIT permettre au patient d'être informé de manière éclairée sur les conditions de l'activité de télésoin
- RDV.2 Télésoin non programmé
 - ● RDV.2.1 Télésoin non programmé
Le système DEVRAIT permettre la réalisation d'un télésoin non programmé, dans le cadre de situation d'urgence notamment.

ANN Annuaire

- ANN.1 Gestion de la fiche annuaire du PS
 - ● ANN.1.1 Gestion de la fiche descriptive du PS **NA**
Si le système permet de prendre des rendez-vous en ligne, ALORS le système DOIT intégrer un annuaire des PS
 - ● ANN.1.2 Gestion de la fiche descriptive de la structure **NA**
Si le système permet de gérer des structures et permet de prendre des rendez-vous en ligne, ALORS le système DOIT intégrer un annuaire des structures
- ANN.2 Recherche d'un PS
 - ● ANN.2.1 Recherche d'un PS ou d'une structure **NA**
Si le système permet de prendre des rendez-vous en ligne, ALORS le système DOIT permettre au patient de rechercher et consulter la fiche annuaire d'un PS ou une structure via différents critères de recherche

PRE Préparation d'une activité de télésoin

- PRE.1 Transmission de documents
 - ● PRE.1.1 Transmission de documents
Le système DEVRAIT permettre au patient de transmettre de manière sécurisée des documents médicaux au PS, qui doit pouvoir être notifié et consulter les documents.
 - ● PRE.1.2 Communication par écrit entre le patient et le PS
Le système DEVRAIT permettre au PS de communiquer avec le patient par écrit de manière sécurisée
- PRE.2 Connexion au rendez-vous
 - ● PRE.2.1 Rappel du patient
Le système DOIT envoyer un rappel au patient
 - ● PRE.2.2 Connexion du patient au rendez-vous
Le système DOIT permettre au patient de se connecter en avance et de patienter dans une salle d'attente virtuelle, dans l'attente de la connexion du PS, et de vérifier qu'il remplit toutes les conditions techniques nécessaires au bon déroulement de l'activité de télésoin (bonne connexion, webcam fonctionnelle, batterie de l'appareil mobile chargée)
 - ● PRE.2.3 Notification de retard
Le système DEVRAIT permettre au PS de notifier le patient d'un retard pour la réalisation de l'activité de télésoin
 - ● PRE.2.4 Délégation de rendez-vous
Le système PEUT permettre à un PS de déléguer un ou plusieurs rendez-vous de

télésoin planifiés à un PS remplaçant connu et autorisé, si le PS principal est en incapacité de pouvoir les réaliser, sans que cela ne modifie les conditions de remboursement du patient.

SF_RCP Réalisation, conclusion, paiement et facturation d'une activité de télésoin

REA Réalisation d'une activité de télésoin

- REA.1 Vidéotransmission
 - REA.1.1 Recueil du consentement du patient
Le système DOIT permettre au PS de recueillir et tracer le consentement du patient avant de la réalisation d'une activité de télésoin
 - REA.1.2 Solution de vidéotransmission
Le système DOIT intégrer une solution de vidéotransmission, dédiée uniquement aux échanges interpersonnels
 - REA.1.3 Fonctionnalités liées à la vidéotransmission
Le système DEVRAIT proposer des fonctionnalités liées à la vidéotransmission apportant une plus-value à la réalisation de l'activité à distance par le PS
 - REA.1.4 Gestion de la rupture de vidéotransmission
Le système DOIT permettre au PS de recontacter le patient en cas de rupture de la vidéotransmission
 - REA.1.5 Communication par écrit entre le patient et le PS
Le système DEVRAIT permettre au PS de communiquer avec le patient par écrit de manière sécurisée pendant l'activité de télésoin.
 - REA.1.6 Evaluation de la qualité de la vidéotransmission
Le système PEUT permettre au patient d'évaluer la qualité de la vidéotransmission à la fin de l'activité de télésoin
- REA.2 Transmission de paramètres médicaux
 - REA.2.1 Transmission de paramètres médicaux
Le système PEUT permettre la transmission de paramètres médicaux en direct via l'usage d'un dispositif médical connecté

CCL Conclusion d'une activité de télésoin

- CCL.1 Conclusion d'une activité de télésoin
 - CCL.1.1 Outil de rédaction de compte rendu
Le système PEUT intégrer un outil de rédaction de compte rendu d'activité de télésoin
 - CCL.1.2 Outil de formalisation d'une prescription
Le système PEUT intégrer un outil de formalisation d'une prescription
 - CCL.1.3 Aide à la prescription avec une base de données médicamenteuse **NA**
Si le système intègre un outil de prescription, ALORS le système DOIT intégrer une base de données médicamenteuse et des dispositifs médicaux
 - CCL.1.4 Validation du document médical **NA**
Si le système intègre un outil de compte rendu ou de prescription, ALORS le système DOIT intégrer une solution de validation (signature électronique) du compte rendu ou de la prescription
 - CCL.1.5 Import et export de documents médicaux
Le système DEVRAIT s'interfacer avec des SI externes permettant PS d'importer et exporter des documents médicaux

Questionnaire de la démarche

« Télésoin »

Parcours Doctrine du Numérique en Santé

Industriels

- ● CCL.1.6 Transmission du compte rendu au patient et médecin traitant
Le système DEVRAIT permettre au PS de transmettre le compte rendu de l'activité télésoin au patient et à son médecin traitant
- ● CCL.1.7 Transmission d'une prescription au patient et médecin traitant
Le système DOIT permettre au PS de transmettre une prescription au patient, et à son médecin traitant, tout en conservant la force probante de la prescription électronique.

PAY Paiement d'une activité de télésoin

- PAY.1 Paiement d'une activité de télésoin
 - ● PAY.1.1 Relevé des activités
Le système DEVRAIT réaliser un relevé des activités de télésoin réalisés par le PS
 - ● PAY.1.2 Paiement d'une activité de télésoin
Le système DEVRAIT permettre au patient de régler son activité de télésoin directement via le logiciel
 - ● PAY.1.3 Solution de paiement **NA**
Si le système permet de réaliser le paiement en ligne du télésoin, ALORS le système DOIT intégrer une solution de paiement conforme PCI DSS qui permet au patient de régler son activité de télésoin en ligne (en totalité ou sur le montant restant à sa charge). Cette solution de paiement peut en outre sécuriser le professionnel en collectant les coordonnées bancaires en amont du télésoin et en débitant automatiquement le patient à l'issue du télésoin.
 - ● PAY.1.4 Stockage des coordonnées bancaires **NA**
Si le système permet de réaliser le paiement en ligne du télésoin, avec collecte des coordonnées bancaires en amont du télésoin, ALORS le système DOIT s'appuyer sur une solution monétique conforme PCI DSS permettant de stocker de façon sécurisée les coordonnées bancaires du patient
 - ● PAY.1.5 Enregistrement des coordonnées bancaires **NA**
Si le système permet de réaliser le paiement en ligne du télésoin, avec collecte des coordonnées bancaires en amont du télésoin, ALORS le système PEUT proposer au patient d'enregistrer ses coordonnées bancaires pour pouvoir les réutiliser lors d'une prochaine activité de télésoin (sans avoir à les ressaisir)
 - ● PAY.1.6 Vérification de la validité de la carte bancaire **NA**
Si le système permet de réaliser le paiement en ligne du télésoin, avec collecte des coordonnées bancaires en amont du télésoin, ALORS le système DEVRAIT tester automatiquement la carte bancaire en amont du télésoin
 - ● PAY.1.7 Blocage du montant du télésoin **NA**
Si le système permet de réaliser le paiement en ligne du télésoin, avec collecte des coordonnées bancaires en amont du télésoin, ALORS le système PEUT bloquer le montant du télésoin sur le compte du patient
 - ● PAY.1.8 Information du patient **NA**
Si le système permet de réaliser le paiement en ligne du télésoin, ALORS le système DEVRAIT informer le patient des caractéristiques de cette modalité de paiement au moment de la prise de rendez-vous
 - ● PAY.1.9 Notification du paiement **NA**
Si le système permet de réaliser le paiement en ligne du télésoin, ALORS le système DEVRAIT notifier le patient et le PS lorsque le paiement a été réalisé

Questionnaire de la démarche « Télésoin » Parcours Doctrine du Numérique en Santé Industriels

- ● PAY.1.10 Déclenchement du débit **NA**
Si le système permet de réaliser le paiement en ligne du télésoin, ALORS le système DOIT déclencher automatiquement le débit, après validation par le PS
- ● PAY.1.11 Utilisation des services ADRI/CDRI **NA**
Si le système permet de réaliser la facturation de l'activité de télésoin, ALORS le système DEVRAIT pouvoir interroger les services ADRI / CDRI de l'assurance maladie
- ● PAY.1.12 Utilisation du système de tiers payant proposé par les complémentaires santé (services en ligne et facturation dématérialisée) **NA**
Si le système permet de réaliser la facturation de l'activité de télésoin, ALORS le système DEVRAIT pouvoir interroger les services en ligne proposés par les complémentaires santé et télétransmettre les factures

FSE Facturation

- FSE.1 Télétransmission des FSE
 - ● FSE.1.1 Télétransmission des FSE
Le système PEUT intégrer une solution de télétransmission des feuilles de soin électroniques à l'assurance maladie
 - ● FSE.1.2 Gestion des actes professionnels et médicaux **NA**
Si le système gère la télétransmission des FSE, ALORS le système DEVRAIT permettre de gérer et sélectionner les actes professionnels et médicaux à facturer

SF_SEC Administration, sécurisation et traçabilité des données du système

SEC Sécurisation des données de santé

- SEC.1 Sécurisation des données de santé
 - ● SEC.1.1 Certification HDS
Le système DOIT être certifié HDS ou l'hébergeur de son serveur doit être certifié HDS
 - ● SEC.1.2 Conformité aux exigences réglementaires
Le système DOIT être en conformité avec les exigences de l'ensemble des réglementations et référentiels applicables aux SI de santé
 - ● SEC.1.3 Garantie du DICA
Le système DOIT garantir la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et l'auditabilité des données personnelles de santé

ADM Administration du système

- ADM.1 Gestion des profils, droits et habilitations
 - ● ADM.1.1 Profils, droits et habilitations
Le système DOIT permettre de gérer les profils, droits et habilitations des utilisateurs dans le système
- ADM.2 Suivi et pilotage de l'activité du PS ou de la structure
 - ● ADM.2.1 Tableau de bord des PS
Le système DEVRAIT permettre aux PS de suivre leurs activités de télésoin grâce à des tableaux de bord
 - ● ADM.2.2 Tableau de bord des structures
Le système DEVRAIT permettre aux structures de suivre leurs activités de télésoin grâce à des tableaux de bord
- ADM.3 Archivage

Questionnaire de la démarche « Télésoin » Parcours Doctrine du Numérique en Santé Industriels

- ● ADM.3.1 Archivage des données personnelles
Le système DOIT permettre d'archiver les données personnelles des patients, en conformités avec les modalités et les durées définies dans les référentiels de la CNIL
- ADM.4 Gestion des événements techniques
 - ● ADM.4.1 Information d'une montée de version
Le système DOIT mettre en visibilité des utilisateurs les montées de versions majeures réalisées sur le système
 - ● ADM.4.2 Notification d'une indisponibilité **NA**
Si le logiciel est en mode SaaS, ALORS le système DOIT présenter une notification des indisponibilités programmées du système, dans les meilleurs délais et à chaque utilisateur